

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI E CUNVENZIONE TRÀ L'AUTURITÀ DI  
GESTIONE È L'AUTURITÀ URBANE PÈ A MESSA IN  
OPERA DI L'INVESTIMENTI TERRITORIALI INTEGRATI  
(ITI) DI U PRUGRAMMA CORSICA FEDER-FSE+ 2021-2027  
APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE L'AUTORITÉ  
DE GESTION ET LES AUTORITÉS URBAINES POUR LA  
MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS  
TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI) DU PROGRAMME  
CORSE FEDER-FSE+ 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Stratégie de l'Union européenne de promotion et de soutien à un développement harmonieux global de ses États membres et de ses régions, la politique de cohésion vise à renforcer la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités de niveau de développement entre les régions

Pour contribuer à garantir l'absence d'écart à la fois entre les pays, mais aussi entre les territoires et régions au sein d'un même pays, son ambition repose sur deux objectifs principaux :

- l'investissement pour la croissance et l'emploi
- la coopération territoriale européenne.

Pour la mise en œuvre de la programmation précédente 2014-2020, l'Union européenne avait imposé aux États-membres de consacrer une part des fonds européens au développement urbain intégré.

Le Programme Opérationnel FEDER Corse 2014-2020 avait ainsi consacré 14 M€ pour les territoires urbains à travers le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Ouvert aux 7 pôles urbains définis par le PADDUC, seuls 3 territoires s'étaient positionnés sur l'appel à projet en 2015.

Ainsi la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), et la commune de Portivechju ont été désignés organismes intermédiaires en charge de la gestion des ITI.

L'enveloppe totale des 14 M€ a été attribuée à ces territoires, soutenant ainsi 35 opérations, pour un coût total d'investissement de 26 867 954 €. (Cf. annexe 1)

À l'issue de ce bilan positif, l'autorité de gestion a prévu, pour le Programme FEDER/ FSE+ 2021/2027, un soutien au développement urbain durable en renouvelant la mise en œuvre du dispositif des ITI et en y consacrant 12 M€ du programme.

Cet outil doit permettre de poursuivre une approche territoriale et de tendre vers un objectif de Ville inclusive, dynamique, attractive et durable.

L'objectif de ce dispositif est d'aider à la définition d'une stratégie urbaine intégrée sur un territoire ciblé par la mise en œuvre de projets pour un développement équilibré de l'ensemble de l'île.

Cette démarche permettra de soutenir la mise en œuvre d'actions pour le renforcement à la fois du lien agglomérations/ quartiers prioritaires, mais aussi du

lien agglomérations/ centralités.

L'objectif sera de maximiser l'effet levier des fonds européens mobilisés afin de :

- Renforcer l'accessibilité aux services et aux fonctions urbaines pour l'ensemble des corses.
- Améliorer la cohésion sociale et économique entre les territoires, en particulier dans leur dimension urbaine.
- Favoriser la réintégration de quartiers en difficulté et de leur population vulnérable dans la dynamique de développement intégré des territoires urbains.

Avec les ITI, le programme Corse FEDER/FSE + 2021-2027 propose aux territoires d'établir une stratégie urbaine en cohérence avec les orientations du futur Schéma de Développement Urbain Durable (SDUD) de la Corse.

Les orientations stratégiques du SDUD, formalisées dans la délibération de l'Assemblée de Corse du 3 juin 2022, visent à permettre la reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse, à savoir :

- Identifier les spécificités du fait urbain insulaire afin de répondre aux besoins propres des villes corses et participer activement à l'objectif de rééquilibrage territorial.
- Renforcer la cohérence des interventions financières de la Collectivité de Corse grâce à l'élaboration d'une stratégie partagée, fruit d'une importante phase de concertation entre la Collectivité de Corse et les territoires urbains.
- Aboutir à un contrat « pacte » avec chaque territoire urbain en vue non pas de donner à tous les mêmes moyens, mais que chacun bénéficie de moyens adaptés aux besoins qui conditionnent le développement spécifique qui pourrait être le sien.

La Collectivité de Corse a donc lancé un appel à candidature (AAC) en juin 2024, afin de permettre aux territoires d'élaborer leur stratégie urbaine intégrée.

Par arrêté n° 24/226 CE, le Conseil exécutif de Corse a validé la répartition de cette enveloppe entre les territoires identifiés comme éligibles.

Il s'agit des « *territoires urbains structurants à l'échelle territoriale* », tels que définis par les orientations stratégiques sur la reconnaissance du fait urbain insulaire, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et sa ville centre Ajaccio
- La Communauté d'Agglomération de Bastia et sa ville centre Bastia
- La commune de Portivechju
- La commune de Corti.

Après saisine de ces territoires sur leur intérêt à candidater, ont été réalisés un classement et une notation de ceux-ci, basés sur l'analyse de plusieurs critères pondérés et de données issues de l'INSEE (voir Annexe 2).

Il a ainsi été proposé au Conseil exécutif de Corse la répartition de l'enveloppe FEDER suivante : 85 % de l'enveloppe consacrée aux territoires de la CAPA et de la CAB (10,2 M€), car ils concentrent 85 % de la population insulaire, 15 % de

l'enveloppe consacrée aux territoires de Portivechju et Corti :

	Points sur 115	Proportion sur 100	Enveloppe correspondante	Enveloppe affectée
Aiacciu / CAPA	76	40,8 %	4 161 600 €	4 200 000 €
Bastia / CAB	110	59,2 %	6 038 400 €	6 000 000 €
<b>TOTAL</b>		100 %	10 200 000 €	10 200 000 €

	Points sur 115	Proportion sur 100	Enveloppe correspondante	Enveloppe affectée
Portivechju	72	59,50 %	1 071 000 €	1 100 000 €
Corti	49	40,50 %	729 000 €	700 000 €
<b>TOTAL</b>		100 %	1 800 000 €	1 800 000 €

À la suite de cette validation, les territoires éligibles se sont vu notifier les modalités de l'AAC ITI ainsi que le montant de leur enveloppe dédiée afin d'élaborer, à partir de cette dernière, un programme d'actions s'incluant dans une stratégie globale de territoire et de développement urbain.

Pour répondre aux objectifs d'une Ville dynamique, durable et inclusive, les stratégies pouvaient mobiliser les 3 objectifs spécifiques retenus pour la mise en œuvre des ITI et déclinés dans le programme opérationnel FEDER/FSE + CORSE selon leur périmètre de compétences :

- OS 2.8 : Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.  
La dotation envisagée est de 1 M€.

Dans un souci d'équilibre territorial, il est attendu à travers le volet urbain du prochain programme, de réduire les difficultés de mobilités liées à la concentration des services et de la population dans ces zones.

La priorité du FEDER pour la période 2021/2027 en Corse sera le renforcement de l'attractivité et de la fiabilité du réseau de transports en commun ainsi que la poursuite du développement de la mobilité douce.

- OS 4.3 : Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.  
La dotation envisagée est de 2,5 M€.

Cet OS est destiné aux territoires infra-urbain définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires (QPV). Il vise à réduire les inégalités sociales et urbaines dans ces quartiers en complémentarité des politiques nationales et territoriales.

À ce titre, le programme Corse FEDER-FSE + 2021-2027 prévoit que cet OS soit mobilisable uniquement via les ITI. Le public cible de cet OS sera exclusivement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

- OS 5.1 : Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines. La dotation envisagée est de 8,5 M€.

Cet OS vise à proposer une action sur les territoires urbains plus transversale tenant compte de l'ensemble du périmètre urbain et de toutes ses problématiques, conformément aux orientations stratégiques du SDUD.

Par ailleurs, il convenait d'établir des stratégies ITI inscrite dans un projet de territoire plus large, que les autorités urbaines disposeront dans le cadre de la contractualisation portée par la CdC de façon à éviter toute contradiction entre les orientations définies à l'échelle européenne, à l'échelle de la Corse et les besoins des villes insulaires.

Au 30 septembre 2024, date limite de dépôt des candidatures prorogé par décision du Conseil exécutif de Corse du 2 septembre 2024 (arrêté n° 24/464 CE), l'ensemble des territoires éligibles avaient transmis leur stratégie urbaine et la liste d'opération afférente (cf. annexe 3 - fiches synthèse par territoire + tableau des opérations).

Il ressort de ces stratégies de territoires urbains un besoin de financement pour des projets structurants.

Il s'agit notamment des grands projets urbains tels que la réhabilitation du théâtre de Bastia, la requalification de la place du Diamant à Aiacciu et l'agrandissement du parking, la construction d'une cuisine centrale, d'un parc urbain, de la requalification du centre ancien de Corti, et du déploiement des pistes cyclables sur plusieurs agglomérations...

L'effet levier des fonds européens prend ici tout son sens en ce qu'il permet le financement et la faisabilité de projets stratégiques pour les territoires urbains.

L'objet du présent rapport est d'approuver les conventions entre l'Autorité de Gestion et les autorités urbaines afin de permettre le déploiement des stratégies et le dépôt des demandes de subventions FEDER auprès des services instructeurs, faisant suite à la validation par le Comité de Programmation Territorial du 12 novembre 2024, des candidatures, de leur analyse et de la liste des opérations.

Il est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ces conventions et tous les avenants ne modifiant pas les plans d'actions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.